

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0441**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Acquisition de 3 parcelles de terrain situées rue Marie Madeleine Fourcade, à l'angle de la rue Pré Gaudry et de l'avenue Jean Jaurès, et rue Pré Gaudry et appartenant à la Société financière Massimi

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008**Décision n° B-2008-0441**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition de 3 parcelles de terrain situées rue Marie Madeleine Fourcade, à l'angle de la rue Pré Gaudry et de l'avenue Jean Jaurès, et rue Pré Gaudry et appartenant à la Société financière Massimi**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération en date du 16 mars 1998, la Communauté urbaine a confié à la SARL Immobilière Massimi, dont la dénomination actuelle est Société financière Massimi, l'aménagement de la ZAC Massimi à Lyon 7°.

Les travaux étant réalisés, il y a lieu de régulariser la domanialité des parcelles cadastrées sous les numéros 69, 84 et 85 de la section BS, appartenant à la Société financière Massimi et d'une superficie totale de 7 710 mètres carrés.

A ce titre, et en vue de leur classement dans le domaine public communautaire de voirie, la Communauté urbaine se propose d'acquérir lesdites parcelles.

Aux termes du projet d'acte qui est soumis au Bureau, la Société financière Massimi céderait les biens en cause, libres de toute location ou occupation, à titre purement gratuit ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis concernant l'acquisition de 3 parcelles de terrain situées rue Marie Madeleine Fourcade, à l'angle de la rue du Pré Gaudry et de l'avenue Jean Jaurès, et rue Pré Gaudry à Lyon 7° et appartenant à la Société financière Massimi.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007 pour 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2008,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 1 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.